

Note méthodologique : révision des séries de l'emploi intérimaire

9 juin 2022

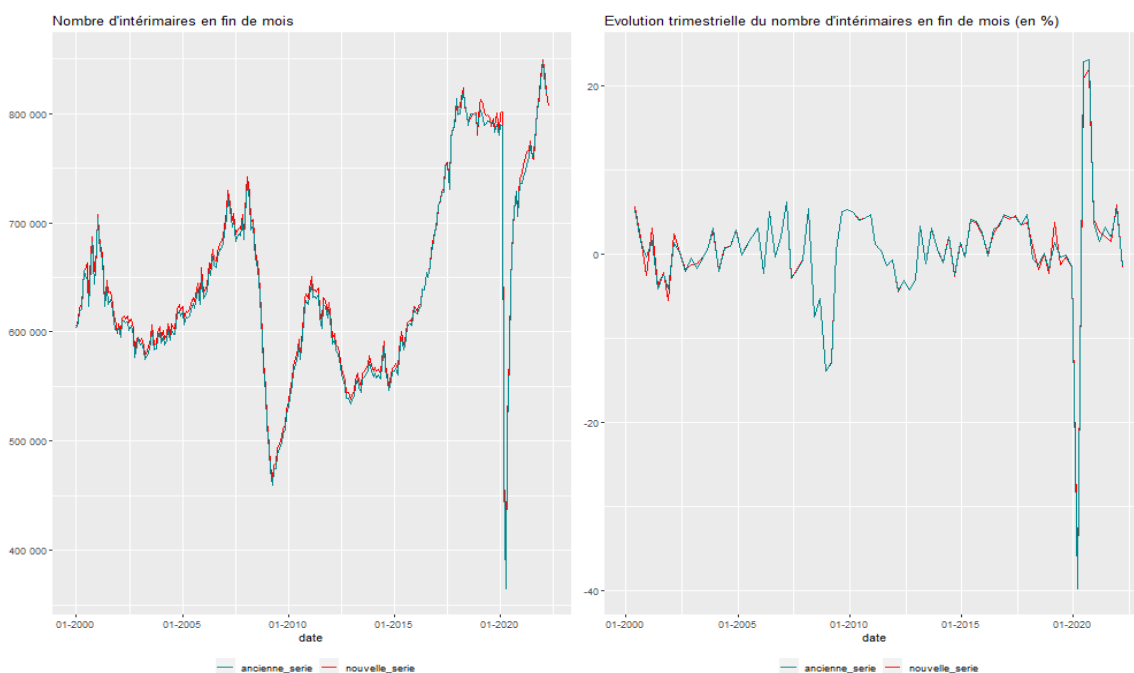
Dans le cadre de la publication des données sur le 1^{er} trimestre 2022, les séries de l'emploi intérimaire ont été révisées. Plusieurs modifications ont été apportées :

1. L'évolution du système d'information permettant la production des statistiques de l'intérim a occasionné le rafraichissement des données sur la période couverte par les déclarations sociales nominatives (DSN). Cela a induit la prise en compte de déclarations tardives, parvenues à la Dares après la publication des estimations définitives de l'emploi intérimaire. L'impact de ce changement est plus important à partir de 2019, dernière année pour laquelle une mise à jour similaire avait eu lieu. Cette modification a conduit à une révision à la hausse des séries, notamment pour les contrats à durée indéterminée (CDI) intérimaires.
2. Le système d'information de la Dares traitant les DSN (Sismmo) permet de recréer le parcours des salariés et de suivre les contrats déclarés chaque mois. Il doit inclure des retraitements pour pallier les changements mal déclarés car ces derniers peuvent induire des doubles comptes¹. De tels cas ont été identifiés et sont désormais retraités pour les contrats de mission d'une part, et les CDI intérimaires d'autre part. Pour ces derniers, ce travail a notamment permis de corriger plusieurs ruptures, en septembre 2016 et en janvier 2019, et est à l'origine de la révision à la baisse de la série en début de période (entre septembre 2014 et août 2016). Pour l'ensemble des contrats, cette modification a pour effet de réviser à la baisse les séries, et compense en partie l'effet lié au rafraichissement des données.
3. La révision des données issues des DSN a conduit à ajuster le traitement du défaut de couverture du champ des établissements déclarant des contrats d'intérim avant 2017 *via* la source historique des relevés mensuels de missions (RMM) [Voir note de révision des séries de l'emploi intérimaire du 12 juin 2018]. Cette modification entraîne une hausse d'environ 1 % du nombre d'intérimaires en contrats de mission avant 2017 au niveau national, l'effet pouvant être plus important (à la hausse ou à la baisse) aux niveaux sectoriels et régionaux.
4. Depuis la publication des données de novembre 2021 (et des données provisoires de décembre et du 4^{ème} trimestre 2021) en février 2022, les séries d'équivalent temps plein mensuel et trimestriel (ETP) ont aussi été révisées, afin d'améliorer la prise en compte du nombre de jours ouvrés dans le mois. Cette correction est conservée à l'occasion de la révision d'ensemble des séries.
5. Enfin, deux ans après le début de la crise sanitaire qui avait occasionné la mise en place de traitements spécifiques, mais temporaires, de correction des variations saisonnières (CVS), les modèles de CVS ont été ré-estimés. Cela génère des révisions notamment sur le passé récent.

¹De tels doubles comptes peuvent typiquement être causés par des transferts de contrats entre établissements. En effet, si le transfert n'est pas déclaré, cela génère à tort, jusqu'à la fermeture de l'établissement d'origine et du contrat dans cet établissement, deux contrats : l'un dans l'établissement de travail temporaire d'origine, l'autre dans le nouvel établissement de travail temporaire. Un phénomène similaire peut aussi être occasionné par une mise à jour de logiciel de paie introduisant un changement du numéro de contrat, sans déclaration d'un tel changement.

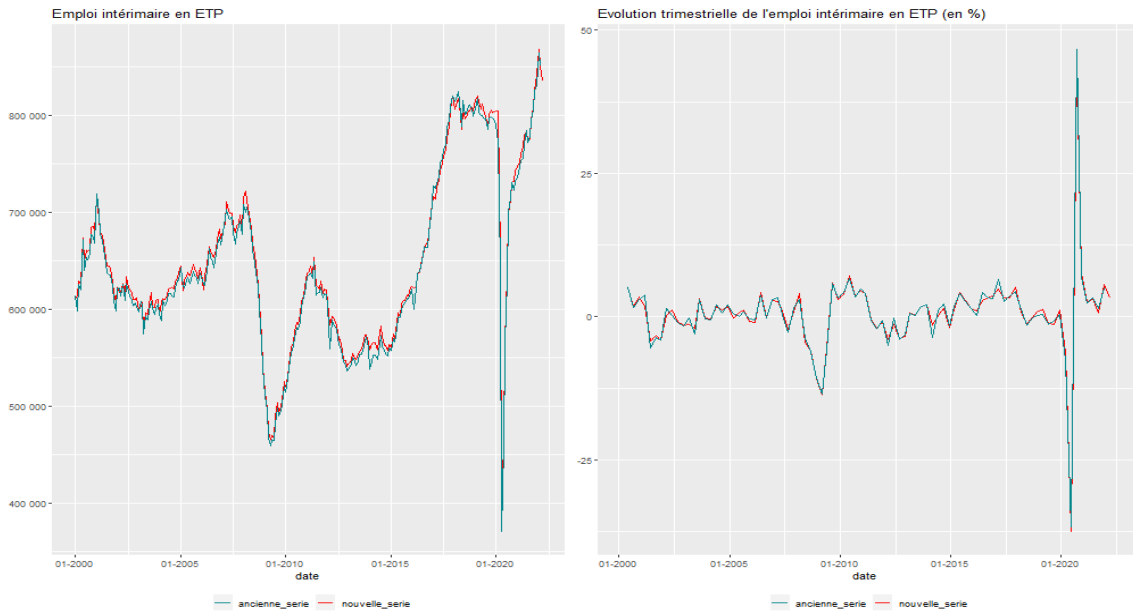
In fine, la révision de la série nationale du nombre d'intérimaires en fin de mois (données CVS) est en moyenne de +0,8 % entre janvier 2000 et mars 2022 ; elle est comprise entre -0,9 % et +2,6 % selon les mois. Elle est plus limitée entre janvier 2017 et mars 2022, avec une moyenne de +0,5 % ; sur cette période, elle reste également comprise entre -0,9 % et +2,6 % suivant les mois.

Figures 1a et 1b : Révisions de l'emploi intérimaire en fin de mois : en niveau (1a – gauche) et en variations trimestrielles (1b – droite) ; données corrigées des variations saisonnières



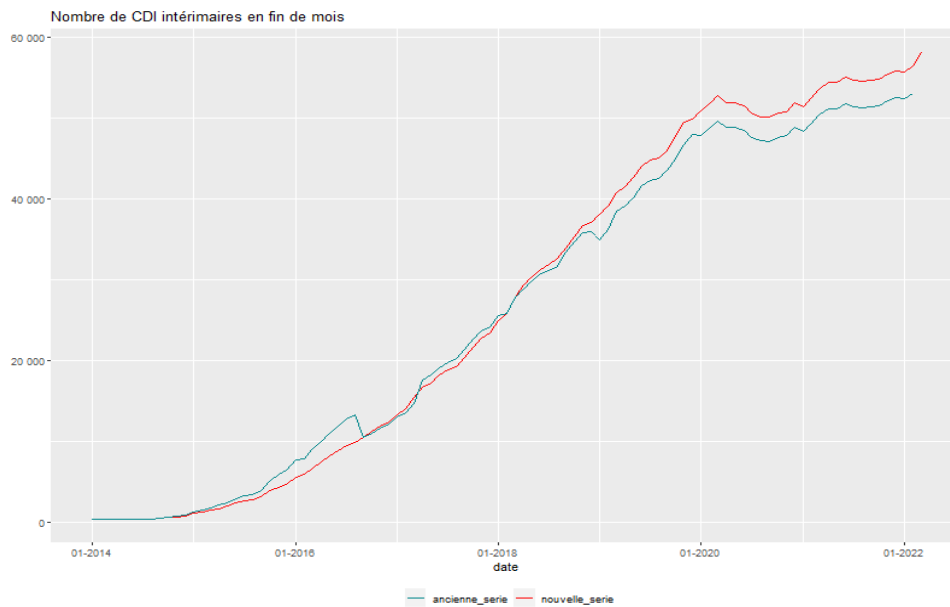
Champ : France hors Mayotte, ensemble des contrats d'intérim (contrats de mission et CDI intérimaires).
Sources : Dares, exploitation des déclarations sociales nominatives (DSN) et des fichiers Pôle emploi relatifs aux déclarations mensuelles des agences d'intérim (RMM).

Figures 2a et 2b : Révisions de l'emploi intérimaire en ETP :
 en niveau (1a – gauche) et en variations trimestrielles (1b – droite) ;
 données corrigées des variations saisonnières



Champ : France hors Mayotte, ensemble des contrats d'intérim (contrats de mission et CDI intérimaires).
 Sources : Dares, exploitation des déclarations sociales nominatives (DSN) et des fichiers Pôle emploi relatifs aux déclarations mensuelles des agences d'intérim (RMM).

Figure 3 : Révisions des CDI intérimaires en fin de mois (en niveau) ; données brutes



Champ : France hors Mayotte, CDI intérimaires.
 Sources : Dares, exploitation des déclarations sociales nominatives (DSN) et des fichiers Pôle emploi relatifs aux déclarations mensuelles des agences d'intérim (RMM).